

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Garnich, au lieu-dit « rue des Trois Cantons », nos cad 181/5385 et 181/5386, section B de la commune de Garnich, présenté par le bureau d'architectes et d'urbanistes Planetplus – avis favorable

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le collège des bourgmestre et échevins informe la population qu'il a avisé favorablement le plan d'aménagement particulier susmentionné, en sa séance du 27 janvier 2025.

Le dossier et les plans afférents sont déposés à la maison communale, où le public pourra en prendre connaissance du 3 février 2025 au 6 mars 2025 inclus. Le dossier complet peut être consulté sur le site internet de la commune sous le lien : <http://www.garnich.lu/projets>

Les objections éventuelles sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de trente jours susmentionné, et doivent mentionner clairement et lisiblement le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

Garnich, le 27 janvier 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

La secrétaire,



La présidente,

